

Et vous disiez: "Honneur à ces nobles victimes,
À ces vaillants guerriers, défenseurs magnanimes
Du droit contre ses oppresseurs!
Pimodan, Parcevaux, dignes d'apothéoses,
Tombés en défendant la plus sainte des causes,
L'Univers vous doit des honneurs!"

C'est bien! fils de Champlain, qu'un noble sang anime,
Vos cœurs n'ont pas éteint cette flamme sublime
Qui vous brûla dans tous les temps!
Et si, brisant le plomb qui recouvre leur bière,
Nos pères aujourd'hui revoient la lumière,
Ils souriraient d'orgueil en voyant leurs enfants:

V.

Et maintenant pour nous une autre ère commence;
Sur les ailes du Temps un nouvel an s'avance,
Apportant nos destins dans l'ombre ensevelis.
Vient-il donner au monde un rayon d'espérance,
Ou, triste messenger, porte-il la souffrance
Et les sombres malheurs en errés dans ses plis?..

Quoique nous ne puissions sonder l'urne profonde
Qui dérobe à nos yeux les destins de ce monde,
Attendons sans effroi les éternels arrêts!
La barque du Pêcheur sait défier l'orage:
La parole d'un Dieu la garde du naufrage:
Le monde peut crouler, mais l'Église, jamais!

Louis-Honoré FRÉCHETTE.

LECTURE DE M. RAMEAU SUR LE PATRIOTISME.

(SUITE.)

MESSIEURS,

Nous venons de voir en effet l'action individuelle dans toute sa beauté, dans toute sa vertu; cherchons maintenant à nous rendre compte de l'utilité qu'elle peut trouver dans une direction générale qui aurait pu la guider. Le problème que vous avez à résoudre, vous le savez, c'est de juxtaposer votre sol et vos enfants; cette opération pour porter tous ses fruits devrait être exécutée avec un certain ordre méthodique, qui s'emparant d'abord des points les plus importants à occuper, dirigerait avec persistance toute l'émigration disponible dans des directions déterminées, réfolant l'étranger des terrains disputés, ménageant pour l'avenir ceux qui n'appartiennent jamais qu'à vous seuls, économisant de son mieux les deux termes du problème, la terre et les hommes. Dans cet état de choses, comme l'indique très bien le *Franco-Canadien*, il n'est personne qui puisse mieux indiquer au dévouement et au courage sa vraie place de bataille, que ceux qui prennent la question au point de vue de l'unité d'ensemble; et il n'est pas un homme se proposant une entreprise de colonisation qui ne puisse près d'eux trouver de précieux renseignements, sur la meilleure direction de ses travaux, soit au point de vue général, soit même au point de vue de l'avantage particulier. Non seulement on trouverait ainsi des indications propres à combiner le mieux possible, les facilités de l'établissement particulier, et l'intérêt général du pays, mais encore, par cette même méthode, combien de renseignements utiles centralisés en un même point eussent pu révéler à ces zélés de la colonisation, les ressources locales, les bons vouloirs personnels, et aussi

les difficultés à éviter ou à franchir qui peuvent se trouver autour d'eux, sous leurs pas, et je ne parle point des secours, de l'appui matériel ou moral que souvent on pourrait y rencontrer.

Qui de vous ne se souvient pas de la colonisation du Saguenay, et de tant d'autres districts, de tous ces efforts longs et laborieux de M. Hébert, de M. Mailloux, de tous ces premiers pionniers de vos progrès modernes? Allez demander à ces ouvriers des premiers jours, de quelle utilité eut été pour eux un centre unitaire et méthodique, dirigeant la colonisation lors même qu'ils n'auraient eu à espérer ni un homme, ni un écu; quand ils n'eussent dû en tirer d'autre bénéfice, d'autre appui, qu'une autorité morale se joignant à leurs efforts, pour imposer silence aux petits intérêts, aux préoccupations de localités, pour fondre toutes les volontés dans un sentiment commun et supérieur, celui de l'utilité générale et du progrès de la patrie. Demandez-le, dis-je, à ces vieux pionniers; demandez-le à M. Marquis, curé de St. Célestin, ce nouvel apôtre de la colonisation; et les déboires qui ont parfois jeté tant d'entraves dans leurs marches répondront suffisamment pour eux.

Un autre genre d'entreprise a été tenté, en ces dernières années, pour l'avancement de la colonisation, entreprise qui se lie si intimement à l'organisation d'une action commune et solidaire, dans l'œuvre du patriotisme, que je ne puis m'empêcher de la mentionner ici. Je veux parler des *sociétés de secours pour la colonisation*, cette idée aussi ingénieuse que féconde est due à un jeune homme qui s'occupe de ces questions, avec un zèle et une intelligence véritablement remarquables, M. Stanislas Drapeau, agent des terres publiques à St. Jean-Port-Joly. Ces sociétés réunissent tous les cultivateurs d'une paroisse dans une cotisation commune réalisable en nature ou en argent, et destinée à fournir les semences nécessaires aux colons des nouveaux établissements, formés à une certaine proximité des dites paroisses. Déjà quatre de ces sociétés fonctionnent à St. Jean-Port-Joly, à St. Roch, à L'Ilet et à St. Thomas. Il paraît en outre que, dans le district de la Rivière-du-Loup, on a suivi, ou on va suivre prochainement cet exemple.

Rien de plus simple, vous le savez, Messieurs, et c'est la précisément un des caractères des choses profondément utiles, afin qu'elles puissent être facilement et généralement pratiquées. Ce nouveau pas dans votre progrès a ceci de remarquable, qu'il commence à inoculer et à organiser dans l'ensemble même de la paroisse, c'est-à-dire dans l'unité nationale par excellence, le sentiment de la solidarité et de l'action commune. Mais en même temps, voyez comme il s'y montre tout ce qui reste à faire sous ce rapport; ces paroisses n'ont point encore pu consentir à un abandon, entier et généreux du cœur, qui eut appuyé indistinctement tous ceux qui auraient concouru au progrès commun; chaque paroisse n'a voulu secourir que les siens, et quelques malheureux n'appartenant ni aux uns ni aux autres seraient restés en arrière, sans l'intelligence généreuse de M. Drapeau qui, par son énergique insistance, est parvenu à les faire comprendre dans la répartition. Deux fois honneur lui soit rendu, et pour son idée elle-même, et pour avoir senti que son œuvre restait moralement incomplète, s'il ne faisait pas accepter ce principe, *que tout Canadien a droit au concours de tous les Canadiens dans une œuvre canadienne.*